



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le vingt-neuf janvier à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un janvier se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Vice- Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 6 du Conseil de Communauté du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER, Patrick BAILY,
Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT

Etait excusé : Michel SCHIBI

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

Etait excusé : Olivier HAUDOT, DGS



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

JANVIER 2019

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	29/01/2019	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
		18 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil

FEVRIER 2019

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Lundi	04/02/2019	17 h 30	Commission Sport-Loisirs	Petite salle de réunion
Mardi	05/02/2019	18 h 30	Séance de travail du Bureau	Petite salle de réunion

			communautaire	
Mercredi	06/02/2019	16 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Jeudi	07/02/2019	18 h 00	Réunion PCAET - Réunion de restitution de la synthèse de la phase 1	Petite salle de réunion
Mardi	12/02/2019	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	19/02/2019	17 h 30	Bureau communautaire pré-conseil	Petite salle de réunion
Mardi	26/02/2019	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2018

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2018.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Espace aquatique Cap-Vert à Breistroff-la-Grande - tarifs au public complémentaires

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 retenant la régie directe comme mode de gestion pour l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 4 décembre 2018 fixant les tarifs au public à l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande,

Afin d'assurer la continuité du service aux usagers, il est nécessaire de compléter les tarifs des prestations pour l'exercice en régie directe.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de fixer les tarifs des prestations ci-après de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le tableau suivant :

PRESTATIONS	TARIFS/séance
ACTIVITES AQUATIQUES	
Natation adulte au trimestre	75 €
Abonnement activité mensuel (<i>pour finir la saison</i>)	25 €
ECOLE DE NATATION	
Stage de natation (<i>pendant les petites vacances scolaires du lundi au vendredi</i>)	50.00 €
1 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir de juin</i>)	16.70 €
2 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir de mai</i>)	33.40 €
3 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir d'avril</i>)	50.10 €
4 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir de mars</i>)	66.80 €
5 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir de février</i>)	83.50 €
6 mois école de natation/jardin aquatique/bébé nageur (<i>à partir de janvier</i>)	100.20 €
COMITE D'ENTREPRISE	
Carnet CE adultes (50 tickets) – entrée unitaire piscine à partir de 12 ans	130 €
Carnet CE enfants (50 tickets) – entrée unitaire piscine de 3 à 11 ans	99 €
Carnet CE forme (50 tickets) – entrée unitaire adulte piscine, balnéo et forme	470 €
CENTRE AERE	
Entrée enfant	1.85 €
Entrée accompagnateur	gratuit
AUTRES	
Mise à disposition d'un maître-nageur (<i>pour les associations qui règlent sur place</i>)	25 € la séance
Recréation d'une carte suite perte ou vol	5 €

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS à Entringe - 16 lots - Lot n° 13 Electricité - Marché n° 1655CUCO - Avenant n° 2 avec l'entreprise EIFFAGE à 57078 Metz

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché notifié le 6 juillet 2016, passé après appel d'offres ouvert avec l'entreprise EIFFAGE à 57078 Metz.

L'avenant repose sur la réalisation de trois modifications principales.

La première modification concerne la cuisine centrale. Il a été demandé à l'entreprise :

- La pose de 34 prises de courant permettant la mise en place de thermo ports supplémentaires,
- La pose de 16 prises réseaux supplémentaires pour permettre la mise en place d'écrans accompagnant l'informatisation des commandes.

La deuxième modification concerne le bâtiment CIAS/MSAP. La maîtrise d'œuvre propose la réalisation d'aménagements intérieurs ainsi que des modifications dans le fonctionnement tels que :

- la modification de l'accueil, la suppression du local stockage et le déplacement de la baie de brassage,
- la création d'une liaison entre l'accueil et le bureau n° 1, ainsi que la création d'un deuxième poste de travail pour l'accueil.

La troisième modification concerne la cuisine centrale. La maîtrise d'œuvre propose de remplacer les appareils prévus au gaz par des appareils électriques pour n'avoir qu'une seule source d'énergie pour l'ensemble des équipements de cuisine.

Pour rappel, le montant du marché initial, après avenant n° 1, en date du 21 juin 2018, est porté de 194.999,98 € H.T. (cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) à 199.782,33 € H.T. (cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept-cent-quatre-vingt-deux euros et trente-trois centimes), soit une augmentation de 4.782,35 € H.T., soit 2,45 %.

Le montant du marché après avenant n° 2 est porté à 216.926,60 € H.T. (deux cent seize mille neuf cent vingt-six euros et soixante centimes), soit une augmentation de 17.144,27 € H.T., soit 8,58 %.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier, et de la Commission d'Appel d'Offres réunie du 9 janvier 2019,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché de construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS - Lot n° 13 Electricité - Marché n° 1655CUCO avec l'entreprise EIFFAGE à 57078 Metz,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Maison de la Nature à Hettange-Grande - Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local - enveloppe n° 2 - Contrat de ruralité

Vu le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, décidant de la mise en place de contrats de ruralité,

Vu la circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales du 23 juin 2016,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2016 approuvant le contrat de ruralité entre l'Etat et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que le contrat de ruralité passé entre l'Etat et la CCCE a fait l'objet d'une signature officielle entre le Préfet de la Moselle et le Président de la Communauté de Communes le jeudi 23 mars 2017,

Considérant que les crédits doivent être impérativement engagés avant le 31 décembre 2020,

Considérant que la construction de la Maison de la Nature à Hettange-Grande est un projet répertorié dans le présent programme pour l'année 2019 et peut par conséquent bénéficier d'une subvention, suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération		Contrat de ruralité	
Coût des travaux	1 096 600 € HT	Travaux : 40 %	438 640.00 € HT
Coût de la maîtrise d'œuvre	82 400.00 € HT	Maîtrise d'œuvre : 40%	32 960.00 € HT
		AMITER (30%)	353 700.00 € HT
		CCCE (30%)	353 700.00 € HT
Total	1 179 000.00 € HT		1 179 000.00 € HT

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local - enveloppe n° 2 - contrat de ruralité. Il est précisé qu'une subvention au titre de l'AMITER sera sollicitée auprès du Département de la Moselle pour ce projet, selon le plan de financement ci-dessus,
- de valider le projet, son plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération, sous réserve d'un taux de subvention de 40 %,
- d'autoriser le Président à signer tout document et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Projet d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-Les-Mines - Demande de subvention Programme DETR 2019

Le Président informe les membres du Bureau communautaire qu'un projet d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » est à l'étude.

Ces travaux ont pour objectifs :

- **d'améliorer les conditions d'accueil des enfants**
 - créer des espaces de rangement pour libérer des volumes actuellement encombrés par du matériel pédagogique,
 - améliorer le local réservé aux poussettes, vélos, sièges auto,
 - prévoir un espace de rangement extérieur qui permettra d'équiper la structure du matériel pédagogique adapté et nécessaire au développement des enfants,
- **d'améliorer les conditions de travail du personnel**
 - dédier une salle pour les réunions de travail des employés,
 - créer une salle du personnel équipée d'un coin repas,
 - créer un vestiaire supplémentaire pour le personnel masculin : vestiaire, douche, sanitaires,
 - restaurer les conditions d'usage des sanitaires existants,
 - prévoir des locaux inaccessibles aux enfants et sécurisés pour le rangement du matériel pédagogique mais aussi les stocks de produits d'entretien, hygiène, couches, alimentation, vaisselle,
 - réviser l'ensemble des installations sanitaires et améliorer le système de chauffage et le confort d'été dans l'établissement.

En vue de la programmation 2019 des subventions DETR, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville souhaite connaître les projets d'investissement de la CCCE pour lesquels une intervention financière serait sollicitée à hauteur de 40 % sur le montant prévisionnel des opérations.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a constitué un dossier de demande de subvention pour les travaux d'extension du Multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines, à déposer, auprès des services de l'Etat,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 pour le projet d'extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines selon le plan de financement ci-après,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.**

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Objet	Coût de l'opération HT	Autofinancement CCCE HT	DETR 2019
Extension du multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines	212 700,00 € 100 %	127 620 € 60 %	85 080 € 40 %

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

7. Objet : Chaufferie bois à l'espace aquatique Cap Vert - demande de subvention auprès de la Région Grand Est et Demande de subvention Programme DSIL (contrat de ruralité) 2019

Cette délibération complète la décision n° 5 du Bureau communautaire du 28 août 2018.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est propriétaire de l'espace aquatique dénommé « Cap Vert » à Breistroff-la-Grande. Elle souhaite équiper d'une chaufferie bois la piscine communautaire et créer un réseau de chaleur pour desservir le groupe scolaire municipal.

En vue de la programmation 2019 des subventions DSIL, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville souhaite connaître les projets d'investissement de la CCCE pour lesquels une intervention financière serait sollicitée à hauteur de 40 % sur le montant prévisionnel des opérations.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a constitué un dossier de demande de subvention pour les travaux de la chaufferie bois de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, à déposer, auprès des services de l'Etat dans le cadre du DSIL (contrat de ruralité) et auprès de la Région dans le cadre du programme CLIMAXION,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre du DSIL 2019 et auprès de la Région Grand Est pour le projet de la chaufferie bois de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande et du réseau à chaleur pour desservir le groupe scolaire municipal selon le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Objet	Coût de l'opération HT	Autofinancement CCCE HT	DSIL (contrat de ruralité) 2019	CLIMAXION
Chaufferie bois à l'espace aquatique CAP VERT à Breistroff la Grande et création d'un réseau à chaleur	453 093,28 € 100%	90 618.66 € 20 %	181 237.31 € 40 %	181 237.31 € 40 %

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

8. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises - attribution de subventions

Créée en 2017 par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, l'Aide Communautaire aux Entreprises (ACE) vise à soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Elle prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises).

Cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activité.

Cinq dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACE du 8 novembre 2018 et présentés en Commission « Aménagement de l'espace et Développement économique » le 14 novembre 2018. Les avis d'attribution figurent dans le tableau suivant :

N° dossier	Entreprise	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant autres subventions obtenues	Montant total HT éligible	Lieu / Activité	Montant HT de subvention accordable	Taux de financement global
08/2017	O'CISEAUX D'AVELYNE	Mise au norme accessibilité Acquisition de mobilier signalétique	6 789,00 €	0,00 €	6 789,00 €	Zoufftgen Coiffure	1 357,80 €	20,00%
11/2017	OPE ETANCHEITE	Acquisition d'un utilitaire Achat de matériel de perçage et de vêtements de protection	21 460,53 €	0,00 €	11 065,53 €	Haute-Rentgen Couverture - étanchéité	2 213,11 €	10,31%
08/2018	ETS DIDIER LENTZ	Acquisition de deux véhicules utilitaires	24 544,14 €	0,00 €	20 000,00 €	Entrange Plomberie	4 000,00 €	16,30%
07/2018	POLY CREATION SARL	Acquisition d'un engin de chargement et production de big bag et chargeur sur pneu	52 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	Hettange-Grande Construction	6 000,00 €	11,54%
09/2018	B-A-R	Acquisition d'une embouteilleuse, capsuleuse semi-automatique et d'une cuve de fermentation	52 410,00 €	0,00 €	45 935,00 €	Rodemack Brasserie	9 187,00 €	17,53%

Vu la délibération n° 12 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil de Communauté du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Vu la délibération n° 18 du Conseil de Communauté du 25 septembre 2018 modifiant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Après avis favorable du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 8 novembre 2018,

Après avis favorable de la Commission « Aménagement de l'espace et Développement économique » en date du 14 novembre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : ATMO Grand Est : demande de subvention 2019

Par décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine.

La principale mission de l'ATMO Grand Est sur notre territoire est la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité dans l'environnement. A ce titre, des analyseurs de radioactivité ambiante ont été mis en place dans les quatre départements lorrains.

Par courrier en date du 8 novembre 2018, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 d'un montant de 2 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 6 décembre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention à l'Association ATMO Grand Est d'un montant de 2 000 €.

Par décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine.

La principale mission de l'ATMO Grand Est sur notre territoire est la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité dans l'environnement. A ce titre, des analyseurs de radioactivité ambiante ont été mis en place dans les quatre départements lorrains.

Par courrier en date du 8 novembre 2018, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 d'un montant de 2 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 6 décembre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention à l'Association ATMO Grand Est d'un montant de 2 000 €.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

La séance est levée à 18 h 15.

Le Président,
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', written over a rectangular stamp or box.